LE PETIT PERONNAIS

N°46

DE JUILLET à SEPTEMBRE 2007

Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron

L'étang de Cornelly. Faites une pause sur sa rive; en admirant la fleur de nénuphar, vous serez observé par une grenouille se prélassant sur sa petite bûche flottante, ou serez surpris par la cabriole d'un alevin gobant le mouchillon passant trop près de l'eau. La Société de Chasse Saint Hubert du Gralet est la « gérante » des lieux, et s'attache à faire perdurer la beauté et le calme de ce petit coin de paradis que vous pouvez visiter, ceci dans le plus grand respect qu'il mérite.

Ce 22 septembre prochain, il accueillera les jeunes amateurs pêcheurs dans un concours organisé par l'AAPPMA de l'Annaz, la société de chasse ayant mis à disposition l'étang pour l'occasion. Voilà une collaboration intersociété sympathique à souligner. **Maxime COLLET**

LE CARNET

Naissances

WAMBRE Nicolo, né le 8 mai 2007.
MIGNOT Inessa, née le 13 juillet 2007.
MOURIER Dylan, né le 6 août 2007.
MOUSSARD Mathis, né le 15 août 2007.

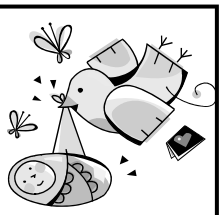

Décès

Roger GIROD, décédé le 9 juin 2007.

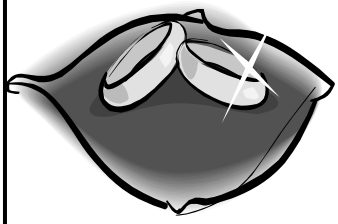

Mariage

Alain CARETTI et Brigitte MOURGUE, le 21 juin 2007.
Nasr-Eddine DOVERNE et Amélie NINET, le 7 juillet 2007.
Frédéric MOSSU et Evelyne ROULIN, le 7 juillet 2007.
Walid FADEL, et Jessica SCHAGUENE, le 7 juillet 2007.
Mohamed BENHAMMOU et Tlaitmas EZEMMOURI le 10 juillet 2007.
Ludovic DAVID et Martine CHAMPEVILLE DE BOISJOLLY le 11 août 2007.
Sylvestre BENNATO et Catherine RESSOUCHE, le 18 août 2007.

ATTENTION

le 9 mars (1er tour) et le 16 mars 2008 (2ème tour) auront lieu les élections municipales en même temps que les élections cantonales.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Concerne les français et les européens.

(Attention venir vous inscrire en mairie avant* le 31 décembre 2007 *pour pouvoir voter en 2008.)

Pour pouvoir voter vous devez être inscrit(e) sur la liste électorale de Péron.
Dans le doute, adressez-vous à la mairie. On pourra vous confirmer votre inscription.
Si vous n'êtes pas inscrit(e) il vous suffit de venir vous présenter en mairie avec votre carte d'identité ou passeport et avec un document justifiant que vous êtes bien domicilié(e) à Péron (facture EDF, France Telecom etc.).
Les cartes d'électeur ayant servi pour les élections présidentielles et législatives sont toujours valables pour voter en 2008.
Attention les européens doivent vérifier en mairie s'ils sont bien inscrits sur la liste leur permettant de voter pour les élections municipales, et s'ils ont bien reçu une nouvelle carte d'électeur en 2007 ; si ce n'est pas le cas le signaler en mairie.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

POUR OPERATION ARCHIVAGE.

Le secrétariat sera fermé du 8 au 12 octobre 2007 inclus.

POUR FETES DE FIN D'ANNEE.

Le secrétariat sera fermé du 24 décembre au 28 décembre 2007 inclus.

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Le nouveau P.L.U. de Péron est applicable depuis le 13 mai 2007, tous les documents relatifs à ce dossier sont consultables en mairie ou directement sur internet sur le site de la commune de Péron à l'adresse : http://www.peron.cc-pays-de-gex.fr/

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils atteignent **l'âge de 16 ans, soit : pour ceux nés en juillet, août, septembre 1991, venir avant le 15 octobre 2007.**
Pour toutes questions relatives au service national,
téléphonez a**u 03.04.38.36.36, minitel : 3615 ARMEE, internet www.defense.gouv.fr**

NOUVEAU

La pizza bella

Tél 06.78.13.79.28

19 pizzas au choix

A EMPORTER

THOIRY le Mercredi et Dimanche de 17h à 22h30

COLLONGES le Samedi et Lundi de 17h à 22h30

PERON le Jeudi et Vendredi de 17h à 22h30

FABRICATION ARTISANALE

Plaques Apéritif 40x60 cm 18 euro (sur commande)

2007, Grande Cause Nationale : La maladie d'Alzheimer

Participer à la sensibilisation de nos concitoyens dans le but de développer la recherche et d'atténuer la longue souffrance des malades et de leur familles.
Aujourd'hui, près d'un million de personnes sont atteintes de la maladie d'Alzheimer en France, et 225000 nouveaux cas surviennent chaque année.
L'existence d'associations comme « Ain Alzheimer » est la conséquence du caractère inguérissable de la maladie.

Ne restez pas seul, osez rompre le silence.

Ain Alzheimer
70, boulevard de Brou—01000 Bourg-en-Bresse
Téléphone : 04 74 52 10 90
Email : ain.alzheimer-bourg@wanadoo.fr

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 47 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 21 novembre 2007.

Aucun avis ne sera envoyé . Merci d'avance **La Rédaction**

SOMMAIRE

LE CARNET	PAGE 2		
		LES SOCIETES	PAGE 10
EDITO	PAGE 4		
		CALENDRIER DES FETES MESSES	
LA MAIRIE	PAGE 5		PAGE 14
INFO MAIRIE	PAGE 8	UTILE PRATIQUE	PAGE 19
CCPG	PAGE 9	SERVICE DE GARDE	PAGE 20

EDITO

Faute à la semaine de 4 jours la rentrée scolaire est de plus en plus tôt, le mardi 28 août pour être précis et n'en déplaise à certains, les effectifs n'explosent pas et son identique à ceux de la rentrée 2006 : 216 élèves fréquentent l'école de la Fontaine.
Au vu des prévisions de fin d'année scolaire, il ne manquait qu'un enfant pour prétendre à la création d'une nouvelle classe (223 enfants pour une création à 224). Nous avons donc dans l'été et dans l'urgence, installé un nouveau bungalow qui finalement sera utilisé par le Centre de Loisirs.
En parallèle et en fonction des projets immobiliers en cours d'instruction, de vente ou de construction, le conseil municipal a décidé d'accélérer les études pour l'extension de l'école avec pour but de créer une école maternelle indépendante de l'école primaire, mais toujours dans son cadre actuel et n'utilisant plus la salle Champ-Fontaine pour ses activité physiques.
Le bureau d'architecture « Strates » ayant déposé le permis de construire global du bâtiment, voici plus de 15 ans, ayant réalisé les travaux des 2 premières tranches, il semble tout à fait normal que, pour être en phase avec le code des marchés publics, l'administration nous impose de passer par un concours, coûteux et ralentissant le projet, pour retenir un architecte que nous connaissons déjà.

Autre nouvelle concernant l'éducation : le 2ème appel d'offre pour le collège est fructueux, en tout cas pour les lots les plus importants. Les travaux devraient commencer à l'automne et être rejoint, au printemps, par ceux du gymnase pour ce qui semble être maintenant une date définitive : une ouverture pour la rentrée 2009.

Vous avez pu remarquez que, depuis quelque mois, les travaux de la route d'accès au collège sont au point mort. Deux raisons, premièrement, les réseaux secs et humides doivent passer sous le nouveau passage à niveau et ce n'est pas un euphémisme d'écrire que la très forte inertie de Réseau Ferré de France, la société de la SNCF qui gère son domaine, n'aide pas à l'accélération des travaux. La deuxième raison vient de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt qui nous impose un pont sur le Martinet, le ruisseau qui longe le rond-point. Nous avions prévus de buser ce ruisseau, il faut le laisser strictement en état pour que les nombreux poissons fréquentant cette rivière ne soient pas « dépaysés ». Nous sommes actuellement dans l'attente du projet de la DDE, autre organisme où la célérité n'est pas le maître mot. De ce fait, pour les travaux du collège le chemin de la Maladière ne sera autorisé que pour les véhicules du chantier, un arrêté municipal sera pris dans ce sens.

Pour rester dans la voirie, un autre sujet qui n'avance pas beaucoup : le plan de circulation communal. A ce jour, les premiers résultats sont très décevant et ne correspondent pas à l'idée que nous nous faisions d'un tel travail. Une dernière réunion doit être organisée au mois de septembre, nous prendrons à ce moment une décision quant à la suite à donner à ce dossier et surtout avec qui pour nous assister.

Je vous souhaite un bel automne, meilleur que cet été maussade et vous retrouverai avec plaisir pour le Petit Péronnais de fin d'année.

ARMAND Christian

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 9 MAI 2007

Absents excusés :
Mme LEMAITRE (pouvoir à Mme Rolli), Mrs MOUTTON, ZAMORA
Absents :
Mrs COLLOMBET, GIROD, RABILLER

1. DELIBERATIONS :

1.1. Refus de dissolution du syndicat d'électricité du Pays de Gex
Approuvé à l'unanimité

1.2. Détermination du taux de promotion pour avancement de grade
Approuvé à l'unanimité

2. POINTS DIVERS :

2.1. CLSH
Mme Blanc informe que le Budget est en progression en raison d'une augmentation importante de l'effectif.

2.2. Budget
Réalisation du budget
- Cabinet « Territoires » (urbaniste) : 1898.05 €
- Publiprint : 716.31 € (annonce pour « Groise »)
- Voix de l'Ain : 724.02 (annonce pour « Groise »)
- Berrod Gauvin, notaires : 250 € (honoraires acqui. Tignon Grand'rue)
- Eurovia Alpes : 11 666.02 € (coussins lyonnais à la louye et chez Crédy).
- SARL Famy : 3 839.52 € (avance marché voie collège).
- SARL Corra : 13 317.46 € (solde remplacement collecteur eaux pluviales rue de la Fruitière).
- Réseau ferré de France : 26 300 € (étude pour déplacement passage à niveau pour voie collège).

2.3. Contentieux
2.3.1 Copropriété Les fleurs du jura / commune de PERON
Le Tribunal Administratif de Lyon a considéré que la demande de la Copropriété « Les Fleurs du Jura » était devenue sans objet en cours d'instance en raison de la péremption du permis de construire délivré le 29 octobre 2002, et cela, malgré sa prorogation, laquelle expirait le 24 septembre 2005.

2.3.2 Sté Les coteaux de Logras / Commune de Péron
La société « SCI Les Coteaux de Logras » a présenté devant le Tribunal Administratif de Lyon un mémoire en désistement concernant l'arrêté de sursis à statuer sur le Permis de Construire n° 0128806J1019.
A ce jour, il n'y a plus qu'un recours devant le Tribunal Administratif ; celui concernant Mme Vuaillat et les consorts Tignon-Choudant concernant l'arrêté de sursis à statuer sur le Permis de Lotissement n° 00128805J3001.

2.4. La ROULINOTTE
- Reprise par Familles rurales à la rentrée scolaire de la gestion avec l'aide de l'association « la Roulinotte » jusqu'à la fin de l'année.
- Occupation maximum de la garderie le matin avec liste d'attente pour certains villages.
- Familles rurales va créer un emploi de coordinatrice de 4 heures par semaine.

3. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTER-COMMUNALES

Petite Enfance
Dans notre secteur 3 villages sont intéressés par une crèche de 20 places, Thoiry qui agrandirait la sienne, (20 places actuelles et 24 à créer) St Jean et Challex qui ont un terrain disponible.
Le choix sera fait fin juin selon les diverses propositions des communes.

4. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

Urbanisme
Permis de construire :
- Deletraz C., pour réaménagement d'une grange, et d'une maisonnette, chemin de Ruthet. A l'Etude.
- Gallard D, pour l'agrandissement d'une villa et création d'un garage, rue des Bouvreuils. Avis défavorable.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 7 JUIN 2007

Absents excusés :
Mme LEMAITRE (pouvoir à Mme Rolli), MM. CARETTI (pouvoir à Mme Blanc), COLLOMBET, MARTINECK (pouvoir à Mr Peray), ZAMORA
Absents :
MM. MOUTTON, RABILLER.

1. DELIBERATIONS :

1.1. Contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Roynette concernant divers aménagements sur la route de Lyon à Logras (carrefours de la rue du Branlant, route de Pougny et rue de la Gaine).
La Commune confie au Cabinet Roynette, la mission de maîtrise d'œuvre pour les divers travaux d'aménagement de la route de Lyon à Logras, aux carrefours de la rue du Branlant, route de Pougny et rue de la Gaine, pour un montant forfaitaire de base de rémunération de 9 775 € HT soit 11 690.90 € TTC .
Approuvé à l'unanimité

2. POINTS DIVERS :

2.1. Voirie

2.1.1 Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 24 mai pour le choix de l'entreprise d'éclairage public de la rue Dommartin et de la nouvelle voirie du collège, et après analyse des offres par la DDE, Maître d'Oeuvre des projets, l'entreprise SALENDRE est retenue pour un montant de 73 622,41 €. financé en intégralité par le SIEA.

2.1.2.Suite à la réunion pour la sécurisation de la route de Lyon à Logras :

GDF est prêt à commencer les travaux en septembre. Une attente sera mise en place au carrefour du Branlant. La CCPG demande le passage de caméra dans le réseau entre les carrefours de Pougny et de la rue de la Gaine. En fonction de l'état de la canalisation, celle-ci pourra servir pour les eaux pluviales. Mais elle demande de repousser les travaux GDF de 2 mois afin de pouvoir réaliser une étude complète sur toute la longueur du projet afin de dimensionner le réseau.

2.2. Budget

2.2.1 Réalisation du budget

-SRC : 436.93 (dossiers PLU).

- SARL Copal : 2 212,60 € (autolaveuse).
- SCP Ducret-Gros géomètres : 10 028,46 € (acompte maîtrise d'œuvre, travaux Dommartin).
- Groupe J : 2 966.08 € (sondage-busage pour pont voie d'accès collège).
- Syndicat d'électricité de l'Ain : 7 780,68 € (programme 2004 éclairage public place St Antoine).
- Syndicat d'électricité de l'Ain : 11 603,58 € (programme 2003 mise en valeur de l'Eclairage église et monument aux morts.)

2.2.3 Subventions

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une subvention de 70 000 €uros devrait être allouée pour la DGE de la route du collège.

2.3. Contentieux

2.3.1 Vuaillat / commune de Péron : la fin de l'instruction est fixée au 30 juin.

2.3.2 Sté Les coteaux de Logras/Commune de Péron : le T.A. a pris en compte, par courrier du 21/05/07, le désistement de la Sté Les Coteaux de Logras.

2.3.3. Un recours gracieux a été déposé par l'avocat de M. PELLOUX Charles contre le classement de son terrain C 1868 en zone 2AU. Le conseil municipal décide, à l'unanimité moins 2 voix (Mrs Armand et Davis), de reporter la décision au conseil de juillet pour ne faire qu'une discussion d'autres demandes pouvant arriver d'ici-là.

2.3.4. Un courrier de Me BROCHETON, avocat de Mr DIMCOVSKI, nous notifiant la copie du recours gracieux déposé auprès de Mr Le Préfet de l'Ain d'adresser à la commune de Péron un recours gracieux, afin que celle-ci retire la délibération du 12/04/2007, et, à défaut, de déférer ladite délibération au TA de Lyon.

2.3.5. Un mémoire de Me MAJEROWICZ contre le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable suite à l'annulation du PLU de 2001.

2.4. DIG pour le Groise

Mr le Maire informe l'assemblée d'un avis favorable donné par Mr le commissaire enquêteur dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général concernant les travaux projetés sur le Groise. Ceux-ci feront l'objet d'une inscription budgétaire en 2008.

3. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTER-COMMUNALES

3.1. CCPG

3.1.1. Conseil Communautaire

Mr le Maire informe l'assemblée que le SIEA projette de réaliser un réseau fibre optique sur tout le département de l'Ain. Le Pays de Gex et le Bassin Bellegardien sont des territoires pilotes avec une échéance de fin de travaux en 2008.

4. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

4.1 Urbanisme

Permis de construire :

- Blanc R. pour rénovation d'un bâtiment existant, chemin de la Louye. A revoir.
- Bar Rhout Y pour un balcon, impasse des Mésanges. A revoir.
- Bar Rhout Y pour un balcon, impasse des Mésanges. Avis favorable.
- Caretti A., pour rénovation d'un bâtiment existant, chemin de Ruthet. Avis Favorable.
- Blanc Régis, pour rénovation d'un bâtiment existant, chemin de la Louye. Avis favorable.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 5 JUILLET

Absents excusés :

Mrs PERAY, MARTINEK.

Absents :

Mrs COLLOMBET, RABILLER, ZAMORA.

1. DELIBERATIONS :

1.1. Instauration du droit de préemption sur certaines zones du plan d'urbanisme approuvé le 12 avril 2007

Instauration du Droit de Préemption Urbain sur toutes les zones ci-après :

*U,

*Uv, U1, U2, Ue, Uf, UX,

*1AU, 1AU2, 1AUe, 2AU,

La présente délibération est transmise à M. le Préfet.

Approuvé à l'unanimité

1.2 Attribution du marché de travaux suite à l'appel d'offres pour travaux d'éclairage public, rue Dom-

martin à Greny et sur la voie d'accès du futur collége
Attribution du marché à l'entreprise SALENDRE pour un montant total de 61 557,20 € HT soit 73 622,41 € TTC (28 602,94 € TTC pour rue Dommartin, et 45 019,47 € TTC pour la voie d'accès du futur collège).
Approuvé à l'unanimité

1.3. Convention pour location de la chambre située dans le bâtiment communal de Logras
Approuvé à l'unanimité

1.4. Décisions modificatives budgétaires
L'acceptation de cette délibération vaut acceptation des devis de :
- Groupama pour l'alarme à l'école, bibliothèque, salle socio-éducative
- d'achat pour la vidéo-surveillance à l'école
- d'Algéco pour la location d'un bungalow scolaire
Approuvé à l'unanimité

2. POINTS DIVERS :
2.1. Ecole
2.1.1. M. Le Maire informe l'assemblée du cahier des charges signifié à l'architecte, le cabinet STRATES (Berlottier) pour l'extension de l'école :
- l'extension se fera en continuation du bâtiment existant avec la création de l'équivalent : 4 classes au rez de chaussée et à l'étage.
- la maternelle sera au rez-de-chaussée avec 3 classes, 1 salle de repos conforme, 1 bureau de direction et 1 salle d'activité. La maternelle serait indépendante de l'école primaire.
- l'école primaire aura un bureau de direction, une salle des instituteurs, une classe plurivalente (arts plastiques, audio-visuelle), les classes extérieures seront réintégrées dans le bâtiment.
Une réunion est organisée avec l'architecte et la commission « bâtiments » le 18 juillet pour voir si le programme demandé est réalisable.

2.1.2 Compte-rendu du conseil d'école du 26 juin (voir M. COLLET)
Bilan de l'année écoulée
Alarme en cas de sinistre : le conseil réitère sa demande de coupler les alarmes du bâtiment principal et du bungalow.
CLIS : présentation et discussion des nouveaux critères de choix pour l'acceptation d'un élève en CLIS.
Explications relatives à la décision de faire redoubler un élève,
Lecture des réponses de la mairie aux demandes du grand conseil de classes.
Problème du nettoyage des couchages suite au vandalisme.
Rentrée 2007
Une institutrice remplacera un départ ; une interviendra pour ¾ de temps ; une sera remplaçante en cas d'absence.
Au jour de la réunion : 221 élèves inscrits
Divers :
Problème de liaison réseau WIFI entre le bungalow et le bâtiment principal.
Projet de vidéosurveillance de l'école
Présentation des projets d'installation d'un bungalow supplémentaire à la rentrée et agrandissement de l'école pour le futur.

2.2. Budget
2.2.1. Réalisation du budget
-Dauphiné : 119.38 € (annonce approbation PLU)
- SARL Laverrière : 27 508 € (tondeuse Iseki).
- Girod Claude menuisier : 400 € (enseigne auberge).
- Journaux officiels : 215,04 € (annonce travaux VRD Dommartin).

2.2.2. Vente des bois à Nantua le 21 juin
La vente des bois a été nettement meilleure que prévu puisqu'elle a permis une rentrée financière de 31 000 € de plus que prévu au budget 2007 : 56 000 € au lieu de 25 000 €.

2.3. Contentieux
2.3.1 Recours gracieux déposé par l'avocat de M. PELLOUX Charles pour voir sa parcelle C 1868 passer d'un classement 2AU en U.
Le recours gracieux est refusé après un vote à bulletin secret par 10 voix contre, 1 bulletin nul et 1 abstention.

2.3.2. Mr DIMCOVSKI fait un recours en appel devant le Tribunal Administratif de Lyon contre le jugement du TA du 28 mars 2007 déboutant le plaignant contre ses demandes pour annuler l'annulation de la convention du 14 juin 2004 et pour que la commune lui verse la somme de 810 703 €.

Ce recours est pour l'instant informel, (envoyé d'avocat à avocat), la requête n'étant pas encore « passée » par le Tribunal Administratif.

2.3.3. M. Le Maire présente à l'assemblée le mémoire en duplique pour l'affaire VUAILLAT/TIGNON contre la Commune. Il précise que le tribunal a ordonné que l'instruction de l'affaire soit rouverte, le tribunal n'ayant pas transmis dans les temps le mémoire en duplique à la partie adverse.

3. COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTER-COMMUNALES
3.1. CCPG
3.1.1. Conseil Communautaire
*M. Le Maire informe l'assemblée de la réunion du 28 juin et présente le rapport d'activité 2006
de la CCPG qui est à la disposition des conseillers et du public au secrétariat de mairie.

3.1.2.. SCOT

*M. Le Maire informe l'assemblée que le vote du SCOT aura lieu le jeudi 12 juillet. Pour notre commune le texte définitif est conforme aux diverses présentations précédentes.

3.1.3. Déchets

*M. Le Maire informe l'assemblée que par courrier du SIEA il est maintenant acquis que la plate-forme de déchiquetage pour les bois de chauffage se fera bien à Baraty.

*réunion du 20 juin 2007 (M. COLLET).Collecte des DASRIS : la commission a donné un avis favorable au choix du prestataire VEOLIA.

-Base pour un montant annuel estimé à 20 259€ HT/an

-5 points de collectes sont validés : DIVONNE , FERNEY, GEX, SANT GENIS et PERON.

-Collecte effectuée par le MEDIBUS une fois par trimestre pour chaque point, regroupés par 2 dans la même journée.

-Information des patients dans les pharmacies, lettre déchets, site web en août…

-Début des collectes prévu fin septembre.

-Rapport annuel du service des déchets disponible à dechets@ccpg.fr

3.1.4. Réserve Naturelle

Présentation de la nouvelle équipe du personnel de la Réserve Naturelle 4 techniciens et une secrétaire communication pour ¼ de temps.

Collaboration à l'évaluation du premier plan de gestion de la réserve ; explication de la méthodologie utilisée

Projet de convention entre la CCPG et l'ONF à titre d'information :

Missions confiées à l'ONF contre rémunération (garderie, police de l'environnement, suivi de la faune, de la végétation, animation en milieu scolaire, accueil du public, changement climatique, maintien de la biodiversité).

Partenariat de service à titre gracieux (aménagement foncier, gestion forestière, travaux, garderie des forêts).

Action pour le soutien aux exploitations pastorales : un dossier « Gestion des alpages des crêtes du Haut Jura » a été monté par le PNR en collaboration avec la CCPG et CCBB. Il concerne les différents dispositifs financiers et les propositions d'organisation des aides pour la sauvegarde des alpages et du pastoralisme. Le Gralet et la Poutouille sont concernés.

Randonnée équestre : instruction du dossier (itinéraire, aspects juridiques, réalisation des travaux) incombe à la commission sentier. A ce jour, la randonnée équestre est interdite dans la RN, car pas de plan de circulation.

Fonctionnement du Conseil scientifique.

4. COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

4.1 Urbanisme

Permis de construire :

- Léopard R, pour transformation d'une maison, sentier de la Roche. Avis favorable.
- SARL Promoland, pour construction de 3 villas (permis groupé) route de la Combe. Avis favorable.
- SCI Le Joran, pour transformation d'un bâtiment artisanal, route de Lyon. Avis favorable.
- Délétraz Ch, pour transformation d'une grange en habitation, chemin de Ruthet. Avis favorable.
- Délétraz Ch, pour transformation d'une maisonnette en habitation, chemin de Ruthet. Avis favorable.
- SCI Les Chênes, pour l'aménagement d'un sous-sol, route de Chanvières. Avis favorable.
- Becquet C, pour un garage, rue du mail. Avis favorable.
- Marti O., pour 2 vélux, rue de la Fruitière. Avis favorable.

5. COURRIER

5.1 Association « La Roulinotte » pour une prime « vie chère » pour les employés d'un montant de 750 € pour l'année. Le Conseil décide d'étudier cette demande dans le cadre du budget 2008 et demande à l'association de lui transmettre les fiches de paye des employés concernés.

5.2 Association du Sou des Ecoles pour participer au financement du chapiteau utilisé pour la foire de printemps : accord à l'unanimité du conseil municipal et ce de façon récurrente dans la mesure où le chapiteau pourra être mis à disposition d'une association communale le samedi.

INFOS MAIRIE

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Depuis quelques années, un service de livraison de repas à domicile a été mis en place sur la commune.

Pour rappel, ce service n'est pas uniquement réservé aux ainés, toute personne qui en fait la demande peut en bénéficier même ponctuellement, pour une convalescence par exemple.

Depuis le 3 septembre, un nouveau prestataire assure la fourniture des repas. Il propose une restauration à la carte donc plus souple, avec l'adaptation des menus aux exigences et aux capacités des convives : normal, mixé, viande mixée, prescription médicale (diabétique, riche en fibres, sans sel ...).

Le repas est composé d'un potage, d'une entrée, d'un plat avec sa garniture,d' un fromage ou d'un laitage et d'un dessert. Le tout est accompagné d'un demi pain de notre boulanger local.

Les tarifs au 1er septembre sont : - repas normal : 6.20 €
- repas avec prescription médicale : 6.70 €.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la mairie. C.C.A.S. - Sou des Ecoles

adapei de l'ain – OPERATION BRIOCHES 2007

Comme chaque année, l'ADAPEI de l'AIN prépare activement l'OPERATION BRIOCHES. Celle-ci se déroulera : ***les 13 et 14 Octobre 2007***

Depuis de nombreuses années, nous sollicitons votre aimable participation. L'ADAPEI de l'Ain a créé des structures et services recevant les personnes handicapées à la plus grande satisfaction des familles. II nous faut poursuivre sans relâche notre action pour faire face aux nombreuses demandes (plus de 500 dans l'Ain) tant pour les enfants, que pour les adolescents et les adultes, avec en plus maintenant, les problèmes posés par 1e vieillissement des personnes handicapées.

Des projets sont en cours de réalisation :

- transfert du CAT Le Pennessuy de BOURG sur la zone de la Chambière à VIRIAT
- la création d'un CAT - Foyer et SAJ à VILLARS LES DOMBES
- agrandissement de la Maison d'Accueil Spécialisée « Les Montaines » à MEILLONNAS
- construction d'un bâtiment pour le transfert de 10 chambres, création d'une salle d'activités pour le Foyer d'Accueil Médicalisé de TALISSIEU
- construction d'un Foyer pour personnes handicapées vieillissantes - « Les Quatre Vents » - à BOURG EN BRESSE

Nous comptons donc encore sur vous cette année et ainsi permettre aux personnes handicapées mentales d'accéder à la dignité et à l'épanouissement,

Le Syndicat Départemental des Artisans Boulangers a fixé le prix de la brioche de **200 g à 1.30€,** à l'achat. Le prix de vente au public conseillé de la ***brioche est de 4 €*** minimum.

CCPG

LE SERVICE DE L'EAU COMMUNIQUE

En application de la circulaire du 7 novembre 2003, dans le cadre de l'application du plan Vigipirate, les responsables publics et privés des systèmes en alimentation d'eau potable sont tenus de maintenir une concentration minimale de chlore libre de 0,3mg/l en sortie des réservoirs et viser une concentration de à 0,1 mg/1 en tous points des réseaux.

La collectivité a récemment installé des unités de chloration sur 2 sites de production de Pré-Bataillard qui alimentent les communes du centre du Pays de Gex.. Les services de l'eau ont enregistré un certain nombre de réactions d'usagers en ce qui concerne la qualité gustative de l'eau. Les réseaux n'ayant jamais été chlorés, une réaction avec certaines matières déposées au fil du temps se produit, générant des goûts de chlore prononcés. Ces goûts s'atténueront en réalisant des purges régulières sur les parties des canalisations les plus touchées.

La société SOGEDO, délégataire du service de l'eau, procède régulièrement à ces opérations de purge. Toutefois, les services techniques de la CCPG restent à votre disposition pour examiner les problèmes qui pourraient persister.

A l'échelle domestique, un remède simple pour limiter le goût de chlore : mettre l'eau du robinet au réfrigérateur (au froid, le chlore se dissout dans l'eau et ne se fait plus sentir).

Message de la SOGEDO: ATTENTION, des PERSONNES MALVEILLANTES SEVISSENT...

Le nom de notre société ainsi que ceux des autres sociétés fermières sont de plus en plus souvent utilisés par des personnes malveillantes pour tenter de pénétrer les habitations sous des prétextes fallacieux tels que la relève du compteur ou des dysfonctionnements sur le réseau notamment.

Tous nos personnels disposent d'une carte professionnelle plastifiée avec la photo du détenteur ainsi que son nom, son prénom, son matricule, sa fonction et son Centre de rattachement. Au dos est noté, I'adresse de notre Siège Social ainsi que son numéro de téléphone.

En cas de doute vous devez demander à toute personne se présentant en tant que Sogedo sa carte professionnelle. Tous nos agents vous la présenteront immédiatement et, si malgré tout un doute persiste, vous pouvez vous renseigner au numéro de téléphone inscrit sur votre facture en haut à gauche sous l'adresse de votre agence de rattachement.

Collecte des ordures ménagères les jours fériés - proposition d'une nouvelle organisation

Aujourd'hui les 2 jours fériés qui ne sont pas collectés, Noël et Nouvel an, sont rattrapés en décalant les collectes des communes concernées, une partie un à deux jours avant le jour férié, une autre partie un à deux jours après.

Nouveau principe adopté par la commission des déchets :Toutes les collectes qui suivent le jour férié seront décalées d'une journée. Ce qui veut dire que les collectes du vendredi ont lieu le samedi.

DECHETTERIES DU PAYS DE GEX : L'INCIVISME A ENCORE FRAPPE

Dépôts sauvages devant les déchetteries de St Genis-Pouilly et Versonnex le week-end du 14 juillet.
Les agents intercommunaux des déchetteries de St-Genis-Pouillly et de Versonnex ont malheureusement constaté lundi 16 juillet au matin des amas de déchets posés devant les grilles.
Force est de constater l'incivisme répété de certaines personnes.
Malgré l'information de fermeture des déchetteries pendant le week end du 14 juillet diffusée dans la presse, dans les communes, sur le site internet de la CCPG,... ces personnes ne prennent aucune précaution et n'ont aucun état d'âme.

La Communauté de Communes regrette de constater régulièrement ces dépôts sauvages. Une plainte sera déposée très prochainement. Une recherche de nom et d'adresse est déjà en cours.
Des dépôts de déchets sauvages ont également été constatés devant des points verts.

Collecte des DASRIS—Bonne nouvelle pour les personnes en automédication.

Le problème de la collecte des déchets pour les personnes en automédication va trouver une solution. La commission des déchets a validé:

- le choix du prestataire VEOLIA Base ou V1 pour un montant de 20 259 €HT/an
- La procédure pour la mise en place de la collecte:

- Distribution des boîtes aux pharmacies participant à l'opération par VEOLIA tous les 3 mois, sur commande ; ou directement aux patients à chaque point de collecte. Boites de plusieurs tailles adaptées à la durée de traitement (variante V1).
- Collecte itinérante par fourgonnettes spécifiquement aménagées pour l'accueil des patients et le stockage des DASRIS et leurs transports (réglementation ADR).
- 5 points de collecte répartis dans le Pays de Gex : Divonne, Gex, Ferney, Saint Genis Pouilly, Péron. Les points de collecte sont regroupés par 2 sur une même journée. Un point de collecte est une place de stationnement de 2 heures, à définir du lundi au vendredi. La fréquence est trimestrielle pour chaque point, avec un écart de 1 mois maximum entre chaque passage dans le Pays de Gex.
- Inscription du patient lors de la première visite au point de collecte par les agents de VEOLIA (tenus au secret professionnel) / carte d'identité et justificatif de domicile. Réception des boîtes normalisées ou contenants divers (dans ce cas, le patient transfère lui-même, sur place ses DASRIS dans un contenant normalisé).
- Traçabilité : bon de livraison des boîtes, inscription/ convention avec le patient, étiquettes code barre identifiant le producteur sur chaque boîte déposée, bon de prise en charge remis au patient et BSD pour chaque point de collecte remis à la CCPG. Traitement par incinération à Grenoble.
- Le calendrier de mise en place pour réaliser première collecte en septembre 2007.
- Communication: info territoire-lettre déchets-site Web

SOCIETES

BIG BAND JAZZ

Après la pause estivale, le Big Band va reprendre ses activités à la mi-septembre comme chaque année, avec un nouveau programme, mais reprenant aussi quelques anciens morceaux.
Cette année sera difficile pour nous car il va nous manquer quelques musiciens : basse, saxophone ténor, saxophone alto et trompette. Si vous vous sentez l'âme jazzy, vous pouvez venir nous écouter ou nous rejoindre : nous répétons le mercredi soir de 20h30 à 22h30 à l'ancienne école de Péron (salle de musique).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter
Véronique Kempf 06 11 90 17 44
Guillaume Rambour 06 18 46 44 01

Véronique Kempf, Secrétaire du BBJ

AAPPMA de l'ANNAZ - CONCOURS DE PECHE

L'ETANG DE CORNELLY recevra les jeunes pêcheurs

le samedi 22 septembre

L'AAPPMA DE L'ANNAZ organise pour la première fois un concours de pêche à l'étang de Cornelly le **samedi 22 septembre 2007**. Celui-ci sera réservé aux jeunes de moins de 16 ans et il sera totalement gratuit; ce sera la pêche au coup qui sera à l'ordre du jour, permis de pêche facultatif . Rendez vous sur le site dès 8 heures.

Renseignements : 06 75 09 59 79 email: mdesmaris@wanadoo.fr

Le DON du SANG au TOUR de l'AIN

Le Don du Sang était présent sur ce tour qui laissera un souvenir inoubliable aux participants.

Le Président de l'Union Départementale 01, Daniel LACROIX encadrait les Amicales de Bellegarde/Collonges/Péron - Saint-Genis - Gex et Divonne représentées elles-mêmes par leur président et bénévoles respectifs:

- Jacques PICHON pour Bellegarde-Collonges-Péron
- Yvon CHOLLEY pour Saint-Genis
- Jacques PERRIER pour Gex et l'éternel 'Globulon'
- Sylvie LARACINE pour Divonne

Le stand de l'Etablissement Français du Sang qu'ils géraient connut un vif succès. Ils reçurent la visite des élus, des organisateurs de la course, Bernard Thévenet en tête et simplement des visiteurs venus s' informer et même s'inscrire pour de futures collectes. Miss Pays de l'Ain et sa Dauphine apprenaient également que 8600 dons étaient indispensables journellement en France.

4 jours qui resteront gravés pour les bénévoles présents mais également pour les futurs donneurs des 4 coins de notre pays réunis pour cette merveilleuse manifestation sportive. VIVE LE TOUR DE L'AIN 2008 ! Merci à tous

club de twirling bâtons et pompons "les licornes"

Chers enfants et parents, voilà une bonne nouvelle avant les vacances , nous avons enfin trouvé un entraîneur en la personne de Marie-Céline Hars, pour la saison prochaine. Merci à tous pour vos recherches.

Les entraînements auront lieu les mercredis en fin d'après-midi, de 17 h 00 à 18 h 00 pour « les petites » et de 18 h 00 à 19 h 30 pour « les plus grandes », toujours à la salle polyvalente de St-Jean de Gonville.

Pour anticiper les représentations de tout début d'année, les cours auront repris **dès le mercredi 29 août 2007.** Une prise de contact avec l'entraîneur aura eu lieu; les groupes seront formés par la suite. Les inscriptions seront prises à ce moment là, et les mercredis suivants. Merci à tous pour la saison écoulée, en espérant vous retrouver à la rentrée.

Sportivement, le bureau des Licornes

Renseignements:

Mme CHARVET Corinne Tél.: 04 50 56 37 70 ou Mme SUBLET Thérèse Tél: 04 50 56 27 33

COMITE DES FETES

MATERIEL

Le comité des fêtes a, cette année encore, beaucoup investi dans le matériel festif et c'est ainsi que le parc des tables et bancs s'est renforcé et une friteuse à gaz a rejoint la liste du matériel que les associations adhérentes ainsi que les particuliers peuvent avoir à disposition auprès de

D. CLOT Tél.: 04 50 56 48 81 ou 06 88 48 70 55 ou C. CHAUVILLE Tél.: 04 50 59 13 64

D'autre part une photocopieuse a été mise à la disposition des associations .

Renseignements: **DESMARIS C 06 75 09 59 79 ou C FOL 04 50 56 37 23**

Les associations peuvent aussi annoncer leurs manifestations par le biais des banderoles du comité dans la mesure du possible. Renseignements: **C. JACQUIER 04 50 59 14 19**

THEATRE

Le comité des fêtes organise le samedi 10 novembre une soirée théâtre à la salle champ fontaine. C'est la troupe amateur du Quart d'Heure Gessien qui interprètera une pièce moderne encore à l'affiche à Paris "Venise sous la neige" Renseignements : 06 75 09 59 79 mdesmaris@wanadoo.fr

COUPE DU MONDE DE RUGBY

La coupe du monde arrive à grands pas et le comité des fêtes a prévu une retransmission sur grand écran des phases finales de cette compétition. A vos agendas!!! **Renseignements: Tél.: 06 75 09 59 79 mdesmaris@wanadoo.fr**

Les SPORTIFS en HERBE

La saison 2006-2007 s'est terminée autour du verre de l'amitié et d'un goûter organisé par les membres actifs du bureau des Sportifs en Herbes. Une saison très réussie pour le président, Monsieur BERVAS et Marianne LEVRIER, trésorière. Après de bonnes vacances bien méritées, les Sportifs en Herbes vont reprendre du service . Pour toutes informations, vous pouvez contacter **Marianne LEVRIER au 0450564165** et Monsieur **MARCASSE Jérôme**, Professeur de JUDO au **0662870548**. Le JUDO commence à partir de 4 ans, Les inscriptions se feront à la salle de JUDO les 05 et 12 septembre 2007 de 17 H 30 à 19 H 00. La reprise est le **mercredi 19 septembre 2007 à partir de 9 H 00.**

BELOTE GESSIENNE

Le 8e championnat de belote du Pays de Gex aura bien lieu cette année encore et ce grâce à l'engouement de l'année passée (21 concours 900 doublettes 1800 joueurs). Le calendrier de la saison 2007-2008 est en cours d'élaboration et il reste quelques dates disponibles . **Renseignements : 06 75 09 59 79 mdesmaris@wanadoo.fr**

BIBLIOTHEQUE DE PERON

Groupe scolaire-F-01630 Péron
04.50.56.41.39

L'équipe de la bibliothèque de Péron a repris du service depuis le 21août 2007.

Les horaires restent inchangés soit :
- -le mardi de 16h30 à 18h00
- -le mercredi de 17h00 à 18h30
- -le vendredi de 16h30 à 19h00
- -le premier samedi du mois de 10h00 à 12h00

Des nouveautés attendent nos lecteurs que nous remercions pour leur assiduité.

Nos manifestations vont aussi recommencer avec le dimanche 23 septembre 2007 à 14h30 un loto pour enfants.

De nombreux lots seront à gagner et notamment: I Pod, VTT, Skate, Pack famille à AquaParc, voitures téléguidées, sets de maquillage, jeux de société,….

Nous espérons vous voir nombreux.

Toute personne bénévole désirant participer à la vie et au travail d'une bibliothèque est la bienvenue.

A bientôt pour vos lectures favorites

L 'Equipe de la Bibliothèque

Cours de dessin Peinture, Aquarelle, Pastel

Journée Portes Ouvertes
Le Samedi 22 septembre de 14 h à 19 h

Début des cours
le 20 septembre 2007

	Horaire
Mercredi	**de 17 h à 19 h**
Jeudi	**de 10 h à 18 h**

Atelier libre

Françoise Wescher-Fabre
120 route de chanvière Feigères 01630 Péron

Atelier de peintre

N'hésitez pas à venir vous renseigner:
Tél: 04 50 56 41 82 Port : 06 03 54 94 73 Email : fabre.wescher@worldonline.fr

CLASSE EN 7

Les classards en 7 sont conviés à participer à un repas le **samedi 29 septembre**. C'est l'Auberge de la Fruitière de PERON qui accueillera les convives. Inscriptions au 06 75 09 59 79 email: mdesmaris@wanadoo.fr

SOS MUCOVISCIDOSE AIDE LES MALADES ... A VIVRE MIEUX

La mucoviscidose est une maladie génétique grave, aujourd'hui encore incurable, mais non contagieuse. Elle se traduit par des troubles respiratoires (l'excès de mucus encombre les bronches et les alvéoles pulmonaires) et digestifs (mauvaise digestion des aliments surtout les graisses). Depuis 1988, l'association SOS Mucoviscidose a pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des mucoviscidosiques. Pour cela, elle apporte une aide morale aux malades et à leur famille (7 jours sur 7, 24 h sur 24 au 0164 63 15 04). Une assistante sociale assure une permanence tous les mercredis de 15 h à 17 h 30 au siège de l'association. Pour les adhérents malades, SOS Mucoviscidose prend en charge le forfait journalier et les vitamines les plus courantes non remboursées par la sécurité sociale, propose un coup de pouce au sport et une aide aux vacances, prend en charge la mutuelle pour les adultes mucoviscidosiques non imposables, etc.

SOS Mucoviscidose a besoin de vous tous ; elle est autorisée à recevoir des dons et legs déductibles, dans le cadre des dispositions légales. Vous pouvez aussi l'aider en devenant bénévole ou correspondant local. Pour connaître les coordonnées des correspondants locaux près de chez vous ou pour plus d'informations : **www.sosmucoviscidose.asso.fr**

Pour tous renseignements :

SOS MUCOVISCIDOSE
ZAC de la Bonne Rencontre 2 Voie Gallo-Romaine BP 60018 Quincy-Voisins
77352 MEAUX CEDEX
Tél. : 01 64 63 15 04 Fax: O1 60 04 41 86 url : www.sosmucoviscidose.asso.fr email : sosmuco@wanadoo.fr Banque Postale Paris 272911.Y.020
CCP Paris 272911Y- Sirst 349 438 937 000 55 - APE 853 K

Calendrier des fêtes

SEPTEMBRE			
Samedi 8	**BOULES**	**CONCOURS + REPAS**	**CF**
Samedi 22	**CENTRE DE LOISIRS**	**BAL MASQUE**	**CF**
Dimanche 23	**BIBLIOTHEQUE**	**LOTO ENFANTS**	**CF**
Vendredi 28	**BOULES**	**LOTO**	**CF**
OCTOBRE			
Samedi 6	**VERGER TIOCAN**	**FETE DE LA POMME**	**CF**
Dimanche 7	**VERGER TIOCAN**	**FETE DE LA POMME**	**CF**
Samedi 13	**Halte-garderie itinérante « la Roulinotte »**	**DEPOT-VENTE**	**CF**
Dimanche 14	**SOU DES ECOLES**	**LOTO**	**CF**
Samedi 20	**COMITE DES FETES**	**RETRANSMISSION FINALE RUGBY**	**CF**
Samedi 27	**POMPIERS**	**REPAS DANSANT**	**CF**
NOVEMBRE			
Vendredi 2	**COMITE DES FETES**	**CONCOURS DE BELOTE**	**CF**
Samedi 10	**COMITE DES FETES**	**SOIREE THEATRE**	**CF**
Vendredi 16	**SOU DES ECOLES**	**REPAS PRIVE**	**CF**
Dimanche 18	**PAROISSE**	**LOTO**	**CF**
Samedi 24	**FOOT**	**LOTO**	**CF**
DECEMBRE			
Samedi 1	**COMITE DES FETES**	**TELETHON ?**	**CF**
Samedi 1	**AMICALE DU PERSONNEL**	**FETE DE NOEL ?**	**CF**
Samedi 8	**COMITE DES FETES**	**TELETHON ?**	**CF**
Samedi 8	**AMICALE DU PERSONNEL**	**FETE DE NOEL ?**	**CF**
Dimanche 9	**PETANQUE**	**CONCOURS DE BELOTE**	**CF**
Samedi 15	**SOU DES ECOLES**	**VENTE SAPINS**	**Parking salle CF**
Samedi 15	**BELOTE GESSIENNE**	**MARATHON DE BELOTE**	**CF**
Vendredi 21	**SOU DES ECOLES**	**FETE DE NOEL**	**CF**

JEUNESSE DE PERON

Dans le but de reformer une jeunesse, nous organisons le samedi 29 septembre à 18 H., à la mairie, une réunion à laquelle vous êtes tous les bienvenus.
En espérant être le plus nombreux possible ce jour-là, rendez-vous à la mairie le 29 septembre.

Une petite bande de jeunes plein de bonnes volontés

Pére Laurent REVEL
Tél.:04 50 56 30 35
169, Rte St-Maurice Challex

LES MESSES

SEPTEMBRE

DIMANCHE	2	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	9	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	16	PERON	10 H 30
DIMANCHE	23	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	30	COLLONGES	10 H 30

Les horaires de messe du trimestre seront disponible fin septembre dans les églises du secteur.

SERVICES

Mairie Tél……04 50 56 31 08
Fax …… 04 50 56 37 46
SOGEDO (Eau) St Genis 04 50 41 30 30
Astreinte Sud-Gessien…….. 06 89 58 29 90
SDEI (Assainissement) 0 810 396 396
URGENCE…… 0 810 796 796
E D F (Sécurité dépannage) 08 19 33 31 74
G D F Gaz de France Distribution…….08 10 74 74 00
France-Télécom 10 14
Trésorerie Gex 04 50 41 51 01
Permanence impôts à Collonges Grand'Rue à 50 m de la poste le mardi de 8h30 à 11h30

ECOLE PRIMAIRE 04 50 56 37 52

CENTRE DE LOISIRS 04 50 48 31 52

E-mail : **centre.loisirs.peron@wanadoo.fr**

HALTE-GARDERIE (La Roulinotte) 06 88 90 10 55

SALLE CHAMP-FONTAINE 04 50 56 37 39

BIBLIOTHEQUE 04 50 56 41 39

Aux heures de permanences soit:
Le mardi de 16h30 à 18h00
Le mercredi de 17h00 à 18h30
Le vendredi de 16h30 à 19h00
Premier samedi du mois de 10h00 à 12h00

OFFICE DU TOURISME COLLONGES ET SA REGION

Tél : 04 50 59 40 78
Fax : 04 50 59 49 54
E-mail : otcollon@cc-pays-de-gex.fr

TAXI-VSL

Goubel 06 80 20 26 20

GESTION DES DECHETS

Particulier:
Commande de poubelles, composteurs, problème de collecte 0 800 800 215

Commerces et artisans:
Commande de bacs, facturation de redevance spéciale,TEOM, problème de collecte: 04 50 42 26 41
Déchèteries: Mr Ludovic BRUSTON……04 50 99 12 08
Autres: Jocelyne SAMYN 04 50 99 12 01

DECHETTERIE 04 50 59 14 64

E-mail : dechets@cc-pays-de-gex.fr
-du lundi au vendredi:
-de mars à octobre de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
-de novembre à février : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
-le samedi:
-de mars à octobre : de 8 h 30 à 18 h 00
-de novembre à février : de 8 h 30 à 17 h 00
-tous les dimanches matin: de 9 h 00 à 12 h 00
-fermé tous les jours fériés y compris Pâques.
Tri,Compostage,demande de composteur ou bac à ordure ménagère tél. 0 800 800 215

ALLO ENCOMBRANTS 04 50 20 65 86

Ramassage du tri-sélectif : le lundi
Ramassage des ordures ménagères : le jeudi

La POSTE 04 50 56 42 22

-du lundi au vendredi sauf mercredi de 9 h 30 à 12 h 00
de 15 h 00 à 17 h 30
-le mercredi et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Mission locale des jeunes Bellegarde 04 50 48 09 86
Mission Locales Action Jeunes Gex 04 50 41 60 46
Service emploi de la CCPG Divonne 04 50 20 32 27
ANPE St-GENIS 04 50 28 24 14
Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 11h30
C.M.P (Centre Médico-Psychologique) 04 50 42 85 47

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE
Tél: 04 50 56 31 08 Fax: 04 50 56 37 46
E-mail:Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr
WEB: http://www.cc-pays-de-gex.fr/mairies/peron/

Lundi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30
Mardi : 13h30-17h30
Mercredi : 9h00-12h00
Jeudi : 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-17h30

Info Urgence

CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2006

SEPTEMBRE 2007
31/08/2007 au 07/09/2007 **DRAI**
07/09/2007 au 14/09/2007 **FERNOUX**
14/09/2007 au 21/09/2007 **MERCIER**
21/09/2007 au 28/09/2007 **ROBERT**
28/09/2007 au 05/10/2007 **LARTAUD**

OCTOBRE 2007
05/10/2007 au 12/10/2007 **HYBORD**
12/10/2007 au 19/10/2007 **REVOL**
19/10/2007 au 26/10/2007 **MASCETTI**
26/10/2007 au 02/11/2007 **LOTZ-MATTERN**

NOVEMBRE 2007
02/11/2007 au 09/11/2007 **ARBEZ**
09/11/2007 au 16/11/2007 **SAVARIAU**
16/11/2007 au 2311/2007 **BOUQUET**
23/11/2007 au 30/11/2007 **BARBOTIN-B**

DECEMBRE 2007
30/11/2007 au 07/12/2007 **DRAI**
07/12/2007 au 14/12/2007 **FERNOUX**
14/12/2007 au 21/12/2007 **MAISSA**
21/12/2007 au 28/12/2007 **BENDAHOU**
28/12/2007 au 04/01/2008 **LARTAUD**

Dates sous réserve de changement en cours d'année, en cas de doute appeler le 15

La garde commence le jour indiqué à 19 heures et se termine le jour indiqué à 19 heures.

ARBEZ	Place de la Mairie	THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSENAY	22 Rue de Genève	St GENIS	04 50 42 11 49
BENDAHOU	Les vertes campagnes	GEX	04 50 41 52 75
BOUQUET	6 Chemin du Levant	FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie	CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire	PREVESSIN	04 50 40 57 66
DOREAU		VERSONNEX	04 50 41 14 13
DRAI	539 rue Aiglette Nord	GEX	04 50 41 47 95
FERNOUX	Grande Rue	DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5	SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains	ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie	FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains	DIVONNE,	04 50 20 00 57
MASCETTI	Route de Mategnin	PREVESSIN	04 50 28 06 79
MERCIER	Arcades d'Ornex	ORNEX,	04 50 40 53 86
REVOL	5 Avenue Voltaire	FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT	Val Thoiry	THOIRY	04 50 20 87 57
SAVARIAU	Im. Les Tetras, Le Patio	GEX	04 50 41 54 04

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

URGENCES

Gendarmerie…..17 Pompier ……....18
Samu……..15 Urgence N°Européen…….112

HOPITAUX

Ambilly…….. 04 50 87 47 47
Saint-Julien 04 50 49 65 65
Gex ……04 50 40 38 38
Cantonal à Genève 00 41 22 372 33 11
La Tour à Meyrin……...00 41 22 719 61 11
Centre anti-poisons Lyon 04 78 54 14 14
Centre grands brûlés Lyon…….04 78 61 88 88
Clinique Savoie Annemasse 04 50 95 41 41

MEDECINS

Logras
Dementhon C 04 50 56 38 10
option homéopathie
Saint-Jean de Gonville
Mogenet P.A. 04 50 56 44 21
Dr Brigitte Fleury…….. 04 50 48 60 22
Collonges
Maury M.H. 04 50 56 71 00

PEDIATRE

Saint-Genis
Guy 04 50 42 20 11

PHARMACIES *Voir ci-dessus*

Collonges: Mr et Mme Dupont 04 50 59 60 17

Nous vous rappelons que vous pouvez commander vos médicaments à partir du fax de la mairie

INFIRMIERE

Collonges
Pirollet 04 50 56 71 64

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Saint - Genis 04 50 42 12 65

MAINTIEN A DOMICILE 04 50 41 47 12

CENTRE DE RADIOLOGIE

Saint-Genis 04 50 28 27 27

ADAPA : L'aide à domicile pour tous

Anita Boulas-Chardon
Espace George Sand 9 rue de Gex St Genis Pouilly
Téléphone……..04 50 20 66 80
Télécopie……...04 50 20 60 12

SERVICE DE GARDE VETERINAIRES

St Genis Pouilly 04 50 42 12 34
Gex…….04 50 41 76 45